



BUREAU PLENIER

Lundi 24 août 2026

(Réunion électronique)

Président : Pascal PARENT.

Présents : Didier ANSELME, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Daniel THINLOT, Lilian JURY, Thierry CHARBONNEL, Jean-Marc SALZA, Nicole CONSTANCIAS, Dominique DRESCOT, Pierre LONGERE, Denis ALLARD(*) et Chrystelle RACLET.

Absent excusé : Guy POITEVIN.

Assiste : Richard DEFAY.

80-80-80-80-80-03-03-03-03-03-

Le Bureau Plénier,

Accuse réception de la proposition de conciliation concernant le dossier opposant la LAuRAFoot au club du F.C. LA TOUR ST CLAIR.

1/ Proposition de conciliation – Dossier Club FC La Tour Saint Clair :

Objet : contestation de la décision du 8 juillet 2026 par laquelle la commission régionale d'appel disciplinaire de la LAuRAFoot lui a infligé la perte par pénalité de la rencontre l'ayant opposé au FOOTBALL CLUB DU FORON le 25 avril 2026 dans le cadre du championnat de Régional 2 (R2) ;

Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 17 août 2026 de rapporter la décision du 8 juillet 2026 par laquelle sa Commission Régionale d'Appel Disciplinaire a infligé au FOOTBALL CLUB LA TOUR SAINT CLAIR la perte par pénalité de la rencontre l'ayant opposé au FOOTBALL CLUB DU FORON le 25 avril 2026 dans le cadre du championnat de Régional 2, **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à la majorité de la refuser.**

() Denis ALLARD n'ayant pris part ni aux délibérations ni à la décision.*

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE